



## Contestation pv erreur nom de rue

Par **alain54**, le **16/06/2015** à **23:59**

bonjour, la maréchaussée m'a intercepté suite à un franchissement de ligne continue et m'a dressé un PV que j'ai signé sur place (3 points mais pas de suspension du permis).  
je viens de recevoir l'avis de contravention et une erreur s'est glissée dans l'orthographe de la rue: la rue citée est la "rue du viel amneville" alors qu'en réalité l'ortographe exacte est "vieil amneville".  
Est ce qu'une contestation de ma part par rapport à cette erreur a une chance d'aboutir en ma faveur?  
cdt

Par **Sleeper**, le **17/06/2015** à **09:07**

Bonjour,

L'absence d'un "l" ne peut en aucun cas prêter à confusion ici. Vous êtes évidemment libre de tenter de contester pour cette erreur de plume mais vos chances de succès sont maigres.

Par **alain54**, le **17/06/2015** à **10:18**

bonjour Sleeper,  
Par le passé,j'avais réussi à faire annuler un PV pour une erreur de rue, mais c'était un problème de stationnement (rien à voir).  
Merci pour votre diligence dans votre réponse.  
Je vais payer et essayer de me calmer derrière mon volant.

Par **janus2fr**, le **17/06/2015** à **12:38**

Bonjour,  
Ici, il s'agit évidemment d'une petite erreur de plume sans aucune conséquence. Pour que cette erreur puisse vous donner des chances de voir le PV classé sans suite, il faudrait que la rue ne soit pas identifiable ou que l'on puisse confondre avec une autre où l'infraction n'aurait pas été possible (pas de ligne continue dans cette autre rue).

Par **razor2**, le **18/06/2015** à **09:31**

Bonjour,

Aucune chance en effet de voir aboutir favorablement une telle contestation...